

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Dates des élections: 1^{er} et 2 août 1977

Rut de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Syrie, le Conseil du Peuple, est composé de 195 députés (il y en avait 186 lors des élections de 1973) élus avec un mandat de 4 ans. Aux termes de la Constitution de 1973, l'Assemblée doit être composée à moitié d'ouvriers et de paysans ; le nombre de députés de cette catégorie est actuellement de 99.

Système électoral

Est électeur tout citoyen syrien âgé de 18 ans révolus, inscrit au registre de l'Etat civil et remplissant les conditions prévues par la Loi électorale.

Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée doit être composée à moitié d'ouvriers et paysans; ces conditions sont stipulées dans la Loi électorale. Tous les parlementaires sont élus au suffrage universel, secret, direct et égal. Les membres du Conseil du Peuple représentent l'ensemble de la population et leur mandat ne peut faire l'objet d'aucune restriction ou condition.

Les employés de l'Etat y compris ceux du secteur public peuvent se porter candidats aux sièges du Conseil du Peuple. Hormis les cas prévus par la loi, le membre élu se consacre exclusivement au mandat du Conseil. Son poste ou son emploi lui est réservé pendant la durée du mandat qui est considérée comme un service actif. Les candidats peuvent se présenter à titre individuel ou en tant que membre d'un parti.

En cas de vacance d'un siège du Conseil pour un motif quelconque, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours suivants, sous réserve que le temps restant pour l'expiration du mandat du Conseil ne soit pas inférieur à six mois.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Il y avait quelque 2250 candidats en lice et la campagne électorale était dans une large mesure axée sur les problèmes nationaux de l'inflation, des loyers élevés et des salaires. Il y avait un nombre considérable de candidats indépendants, puisque certaines listes du Front national étaient « ouvertes », c'est-à-dire qu'elles comportaient moins de candidats qu'il n'y avait de sièges à pourvoir. Ces candidats indépendants étaient considérés dans l'ensemble comme des conservateurs.

Les listes de partis étaient présentées par le Parti *Boas* arabe socialiste et les quatre partis de gauche formant le Front national progressiste, coalition gouvernementale du Président Hafez al-Assad au pouvoir depuis 1971.

Vers la fin de la campagne électorale, près des deux tiers des candidats s'étaient retirés. 31 candidats du Front ont été élus sans opposition. Le pourcentage minimal de participation (51 %) n'ayant pas été atteint le 1^{er} août, les élections ont été prolongées d'un jour.

Les résultats officiels du scrutin indiquent que le Parti *Boas*, qui prône une unité arabe militante, reste le plus grand parti, et que le Front a obtenu tous les sièges à l'exception de 36 remportés par des candidats indépendants. Le nouveau Parlement a siégé pour la première fois le 18 août.

Données statistiques

1. Répartition des sièges au Conseil du Peuple

Formation politique	Nombre de sièges
Front national progressiste	
— Parti <i>Boas</i> .	.125
— Parti socialiste unioniste.	.12
— Union socialiste arabe.	.8
— Parti socialiste arabe.	.8
— Parti communiste.	.6
Indépendants.	.36
	195